



Cadres éducatifs : NON au CTM du 24 septembre !

Le 12 septembre 2019, la DPJJ a convoqué en urgence les organisations syndicales suite à l'avis du Conseil d'Etat sur le nouveau statut des cadres éducatifs.

Cet avis est un camouflé pour l'administration. En effet, "le Conseil d'État souligne une rupture d'équité entre les CSE exerçant des fonctions de RUE, RLC, CT et les CSE qui font fonction d'éducateur.trice.s. Selon le Conseil d'État, l'accès à ce nouveau corps doit être proposé à l'ensemble des 1400 CSE et non pas réservé aux seul.e.s CSE exerçant des fonctions d'encadrement ou d'expertise (RUE, RLC, CT). En conséquence, l'administration se voit obligée d'organiser une « commission de sélection », qui dans les faits est un examen professionnel qui permettra à toutes et tous les CSE qui le souhaitent à candidater pour avoir accès au 480 postes de RUE, RLC et CT.

C'est ainsi toute l'architecture de ce texte qui s'effondre et toutes et tous les RUE en fonction qui se retrouvent grandement insécurisé.e.s. Rappelons par ailleurs, que dans leur ensemble, les CSE ont été les grand.e.s perdant.e.s des réformes statutaires de ces dernières années (NES, réforme de la filière socio-éducative).

La CGT-PJJ et le SNPES-PJJ/FSU le clament depuis le début, à vouloir intégrer les RUE dans un statut au rabais, plus tout à fait CSE et pas encore directeur.trice, le statut des cadres éducatif est une impasse, et le Conseil d'Etat à tranché : Les RUE et les CSE sont issu.e.s d'un même corps.

Face à ce séisme statutaire et organisationnel, l'administration ne trouve rien de mieux que de foncer, tête baissée, alors qu'elle devrait prendre le temps de concerter les OS et de mesurer les implications concrètes sur les terrains d'un examen professionnel ouvert à toutes et tous les CSE. La présentation des articles modifiés au vote du CTM du 24 septembre est de la pure folie! Régler le sort des RUE en 12 jours, c'est mépriser le parcours professionnel qui a été le leur : concours de CSE, formation de RUE, dossiers d'expertise. Et que l'administration laisse entendre que l'ensemble des CSE pourrait prétendre à tous les postes ouverts à cet examen n'est qu'un jeu de dupes.

Comme si le fait d'insécuriser le 1^{er} niveau d'encadrement sur la pérennité de leur poste, sur une possible mobilité contrainte, sur la possibilité même de continuer à exercer leur fonction n'allait pas fragiliser toute l'institution dans une période déjà bien insécure du fait de l'abrogation de l'ordonnance de 1945.

Comme si finalement tout cela n'était qu'un petit contre-temps!

Quel mépris pour les agents, quel mépris pour les services, quel mépris pour les missions que nous exerçons!

C'est inadmissible, c'est même irresponsable !

Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT-PJJ demandent le retrait du texte de l'ordre du jour du CTM du 24 septembre et exhorte l'administration à prendre ses responsabilités en remettant en place de véritables négociations autour de ce texte.

Paris le 12/09/2019